

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 16 juin 2020**

**Objet : Créations et suppressions d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le mardi 16 juin deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 9 juin 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.  
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Carole RUCKERT, Madame Sophie VALLY, Monsieur Ali ZAHI.

**Avaient donné procuration** : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Catherine DESPRES à Monsieur Jean-Luc CADEDDU, à, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Lamia KIROUANI à Madame Sophie VALLY, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL à Madame Carole RUCKERT.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI Monsieur Philippe PEMEZEZEC, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Monsieur André VEYSSIERE.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.





**Objet : Créations et suppressions d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-2 et suivants et son article 34,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2013-23 du 10 juin 2013 modifiée notamment par la délibération n° 2016- du 28 novembre 2016 fixant le régime indemnitaire des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu le budget de l'exercice 2020,

Vu les avis émis par le comité technique de service du 28 mai 2020 et le comité technique du 9 juin 2020,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> : DECIDE**, à l'unanimité,

Il est tout d'abord proposé de créer les emplois suivants :

- **Deux emplois d'ingénieurs territoriaux :**

- un emploi afin de permettre le recrutement d'un product owner au sein du service études et développement suite au départ d'un agent détenant le grade d'attaché.
- un emploi permettant de recruter un développeur dans le même service et pour les mêmes raisons que celle évoquées ci-dessus.

En cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur ces emplois sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès au concours d'ingénieur territorial.

Leur rémunération sera établie sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux ingénieurs territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement

- **Deux emplois d'attachés territoriaux :**

- un emploi pour permettre le recrutement d'un juriste expert statutaire supplémentaire au service de l'expertise statutaire.
- un emploi afin de permettre le recrutement d'un chargé d'études au service emploi-études.

- **Deux emplois de rédacteurs territoriaux :**

- Un emploi afin de permettre le recrutement d'un gestionnaire supplémentaire au service retraite
- Un emploi pour permettre le recrutement d'un gestionnaire expert au service des instances médicales – unité secrétariat du comité médical interdépartemental (SCMI).

- Un emploi relevant du **cadre d'emplois des adjoints administratifs** afin de permettre le recrutement d'un secrétaire au sein du service du secrétariat des conseils de discipline suite à diverses mobilités internes au sein de l'établissement

- Un emploi de **technicien territorial** afin de permettre le recrutement d'un administrateur fonctionnel pour le service études et développement

En cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès au concours de technicien territorial.

La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire de technicien territorial, en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux techniciens territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- Deux emplois relevant du **cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux** :
  - Un emploi afin de permettre le recrutement d'une secrétaire à la direction de la communication
  - Un emploi afin de permettre le recrutement d'un **assistant** administratif à la direction des ressources humaines.

Il est ensuite proposé, pour faciliter le remplacement d'une secrétaire au secrétariat de conseils de discipline titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ayant quitté le service, à effectif constant, d'élargir les possibilités de recrutement au cadre d'emplois d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Puis il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir l'emploi de chargé du contrôle de gestion et de l'audit interne rattaché au directeur général adjoint ressources, secrétaire général à temps complet d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire d'attaché territorial en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Enfin, suite à la réussite aux concours de rédacteur et de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est proposé de créer cinq emplois de **rédacteur** et un emploi de **rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**. En contre partie, sont supprimés deux emplois d'adjoint administratif, un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et trois emplois d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe

Par ailleurs, la suppression de **treize** emplois est sollicitée, afin de tenir compte des mouvements de personnels entrants et sortant et de l'évolution de carrière de certains agents. Ces suppressions ont été compensées par des créations lors de précédents conseils d'administration.


- Un emploi de **directeur**,
- Deux emplois d'**attaché**,
- Deux emplois de **rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**,
- Trois emplois d'**adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**,
- Trois emplois d'**adjoint administratif**
- Un emploi d'**ingénieur**,
- Un emploi d'**adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**.

**Article 2** : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

**Article 3** : **FIXE**, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 16 juin 2020 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	3
Administrateur	2
Directeur territorial	9
Attaché hors classe	2
Attaché principal	18
Attaché territorial	52
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	22

Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13
Rédacteur	32
Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	14
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	29
Adjoint administratif	11
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	5
Bibliothécaire principal	1
Bibliothécaire	2
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	8
Ingénieur	33
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
Technicien	2
Agent de maîtrise principal	4
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	15
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	2
Infirmier en soins généraux hors classe	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux de classe normale, ou de classe supérieure ou hors classe	1
Infirmier de classe supérieure (catégorie B)	1
Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe	10
Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe	5
Cadre d'emplois des assistants socio éducatifs	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>311</b>


  
 Le Président,  
 Jacques Alain BENISTI  
 Maire de Villiers-sur-Marne

